PARDEVANT Maître EL ARBI EL MOUKTAH, Notaire à CASABLANCA (MAROC), Soussigné,

En présence des témoins instrumentaires ci-après nommés, aussi soussignés.

- A COMPARU -

Monsieur **Georges BRISSOT**, demeurant à CASABLANCA - 9, Boulevard de la Corniche. De nationalité française. Né à FES (MAROC) le Seize Janvier Mil Neuf Cent Dix Sept. Veuf non remarié. Titulaire du Certificat d'Immatriculation de Résident Etranger au Royaume du MAROC N° BE 03570N. Titulaire également du Passeport N° 05RE42181, délivré le 12 Août 2005.

LEQUEL, sain d'esprit, ainsi qu'il est apparu au Notaire et aux témoins,

A dicté au Notaire soussigné, en présence des deux témoins susnommés, son testament, ainsi qu'il suit :

Je lègue, par les présentes, tout ce que je possède en biens meubles, immeubles, droits sociaux, tant en fonds et capitaux qu'en fruits et revenus, échus et à échoir, de quelque nature qu'ils soient et en quelque lieu qu'ils se trouvent dus et situés, sans exception ni réserve qui composeront ma succession, à :

1/- Monsieur **Mustapha HIM**, demeurant à CASABLANCA – Kasrat Nouzha, Immeuble 3, N° 38, Dar Bouazza. De nationalité marocaine. Né à TIZNIT le Douze Février Mil Neuf Cent Soixante Et Onze. Marié selon la loi musulmane à PONTOISE (France) en Mil Neuf Cent Quatre Vingt Dix Sept avec Madame Fatiha FOKRI. Titulaire de la carte d'identité nationale N° JE 61084.

2/- Monsieur **El Housseine ELHOUZI**, demeurant à CASABLANCA – Douar Oulad Ahmed Dar Bouazza. De nationalité marocaine. Né à MARRAKECH le Premier Janvier Mil Neuf Cent Soixante Douze. Titulaire de la Carte d'Identité Nationale N° E 526535.

Et ce à raison de **CINQUANTE POUR CENT (50%)** pour chacun d'eux.

En conséquence ils recueilleront de tous les biens meubles, immeubles et droits sociaux qui composeront ma succession

Je révoque toutes dispositions testamentaires faites antérieurement à ce jour.

Rôle Unique

Ainsi, le présent testament annule et radie tout testament antérieur.

A la demande express du testateur, le fichier central des dernières volontés ne sera pas informé de la présente disposition.

DONT ACTE

Fait et passé à CASABLANCA
En l'Etude du Notaire soussigné,
L'AN DEUX MILLE SEPT
LE SEPT SEPTEMBRE

EN PRESENCE DE :

1°/- Monsieur Mohamed ALLAM, demeurant à CASABLANCA – 12, Rue Nizar El Abidi Bourgogne. De nationalité française. Né à CASABLANCA le Trois Juillet Mil Neuf Cent Quarante Neuf. Titulaire du Passeport N° 04T182361.

2°/- Monsieur Bouchaib RAMI, demeurant en France – 23 Squuare Jean Macé 78190 Trappes. De nationalité française. Né à CASABLANCA le Premier Janvier Mil Neuf Cent Quarante Quatre. Titulaire du Passeport N° 05FP68154.

Témoins instrumentaires, requis par le comparant réunissant les conditions et les qualités requises par la Loi, ainsi qu'il le déclare et les parties le déclarent elles-mêmes.

Et lecture faite, les comparants, ont signé avec les témoins et Me EL MOUKTAFI, Notaire, et ce, après que lesdits comparants aient expressément dispensé ce dernier de se faire assister d'un interprète, traducteur assermenté, déclarant avoir parfaitement compris tous les termes du présent acte sur les explications et traductions qui leur en ont été faites par ledit Notaire.

La lecture des présentes par Me El Arbi EL MOUKTAFI, Notaire soussigné, et la signature par les parties, ont eu lieu en la présence réelle, continue et simultanée des témoins instrumentaires, aussi soussignés qui, ont, en outre, attesté l'identité et la capacité civile du comparant qu'ils ont déclaré bien connaître.

SUIVENT LES SIGNATURES ET LES MENTIONS /

ENREGISTRE A CASABLANCA
Le 19 Septembre 2007
O.R. N° 20961/2007
SIGNE / LE RECEVEUR.
SUIT LE SCEAU DES SERVICES DE L'ENREGISTREMENT.

(ACTES NOTARIES – SOCIETES)
R.E. N° 21363/2007
QUITTANCE N° E 17 B / 60446

EXPEDITION SUR ROLE
UNIQUE SANS RENVOI
NI MOT RAYE NUL./.

- POUR EXPEDITION -